

Article 1 – Conditions de participation

L'Open de Moselle Ultimate Ping est ouvert à tous les licenciés traditionnels ou promotionnels.

Article 2 – Inscription des équipes

Un club peut engager une ou plusieurs équipes. Les ententes sont autorisées, dans la limite de deux clubs.

Article 3 – Composition des équipes

Les rencontres se jouent par équipes de 2 à 4 joueurs.

Article 4 – Formule de compétition

L'Open de Moselle Ultimate-Ping se disputera sur une seule journée, le lundi 22 avril. Les rencontres se déroulent suivant la formule dite « Coupe Davis », à savoir deux simples, suivis d'un double puis des deux autres simples.

Le choix des joueurs est laissé à l'appréciation des capitaines, mais un même joueur ne peut pas disputer plus de deux simples et un double. A l'inverse, un joueur peut ne disputer qu'une seule partie.

Article 5 – Déroulement sportif

Le juge-arbitre adaptera le déroulement sportif (nombre d'équipes par poules, nombre de sets) en fonction du nombre d'équipes engagées.

Dans la mesure du possible, la compétition sera découpée en deux, avec une phase de poule puis un tableau final.

Toutes les parties se joueront selon le règlement sportif Ultimate-Ping en vigueur. Un rappel de celui-ci pourra être effectué en amont de la compétition, afin d'éviter tout litige.

Les joueurs seront classés selon le classement Ultimate Ping utilisé lors de la 1^{ère} édition de l'Open de Moselle d'Ultimate Ping. Si un joueur n'est pas encore classé, il rentrera avec un classement égal à 0.

Article 6 – Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par les participants.